



Conseil communautaire 20 janvier 2022

Celle-sur-Belle
Salle des fêtes

Présentation de la direction des finances



RÔLE DE LA DIRECTION

Dispenser une culture financière et comptable dans la collectivité

Fournir l'expertise et les outils d'aide à la décision aux élus

Garantir la bonne gestion des deniers publics

Construire et faire vivre des procédures de préparation, gestion, exécution et suivi budgétaire dans le respect de la réglementation en vigueur

Respecter les délais impartis (préparation budgétaire, exécution comptable)

GESTION BUDGETAIRE

Préparation et mise en œuvre d'outils et de procédures d'élaboration du budget
Coordination des étapes de préparation budgétaire
Mise en œuvre d'outils de pilotage et d'arbitrage budgétaires
Consolidation des demandes budgétaires
Ecriture du DOB et autres documents budgétaires
Pilotage du process de préparation des budgets
Fiabilisation des comptes administratifs et des comptes de gestion

GESTION FINANCIERE ET FISCALE

Analyse fiscale et financière
Gestion de la dette et de la trésorerie
Suivi de l'inventaire comptable

RELATIONS PARTENARIALES

DGFIP
Préfecture
Communes

Direction des affaires financières

AIDE A LA DECISION

Etudes fiscales et financières
Elaboration et analyse de tableaux de bord
Prospective budgétaire
Vision prospective
Rédaction des délibérations finances
Animation des commissions des finances et des CLECT

GESTION COMPTABLE

Réception et traitement des factures
Contrôles comptables et liquidation des factures
Facturation et comptabilisation des recettes
Saisie des bons de commande et rapprochements de factures pour les services qui n'ont pas d'agents comptables
Mise en œuvre des opérations de fin d'exercice
Gestion administrative et comptable des régies

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

Pilotage du système d'information financière
Formation des utilisateurs du logiciel de gestion comptable
Formation à la culture budgétaire et comptable
Conseil et assistance aux services
Mise en place de procédures internes
Centralisation des commandes de fournitures de bureau

Organigramme cible – 12,5 ETP

Directrice du service / Cat A – 1 ETP

Assistance de direction/gestion
comptable / Cat C - 1 ETP

Jusqu'août 2022
Chargée de mission
recettes / Cat B – 1 ETP

Service comptabilité

Chef de service / Cat A – 1 etp

Agents comptables dépenses
fonctionnement / Cat C – 4 etp

Agent comptable recettes
fonctionnement / Cat C – 1 etp

Service investissement

Chef de service / Cat A – 1 etp

Coordinatrice budgétaire et
comptable / Cat B – 1 etp

Agent comptable investissement /
Cat C – 0,5 etp

Service analyse et prospective

Chef de service / Cat A – 1 etp
(à créer)

Coordinatrice budgétaire et
comptable / Cat B – 1 etp

Quelques chiffres - 2020

47 068 mandats de paiement
5740 titres de recette

27 régies

73 délibérations

14 autorisations de
programme

113 dossiers d'emprunt en
cours

Budget total
voté : 82,7 M€

14 372 lignes
budgétaires

36 déclarations de TVA

Indicateurs d'activité et de qualité comptable

Délai de mandatement : 19j en 2020 / 25% des factures hors délais de mandatement
16 j en 2021 / 9% des factures hors délais de mandatement

Taux d'engagement : en 2019 : 42,29% des factures sont engagées (soit 7 M€ non engagés)
2 services ont un taux d'engagement >80%
en 2020 : 79,49% des factures sont engagées (soit 2,3 M€ non engagés)
17 services ont un taux d'engagement >80%

Taux de réalisation budgétaire : dépenses de fonctionnement 2018 : 79,84%
dépenses de fonctionnement 2019 : 80,54%
dépenses de fonctionnement 2020 : 85,82%

Projets déjà menés :

Migration de logiciel de gestion en 2017/2018

Audit du service en 2018

Pacte financier et fiscal en 2018

Etude de la chaîne de traitement comptable en dépenses en 2019

Suivi du contrôle de la Chambre régionale des comptes très axé finances en 2019/2020

Changement de structure comptable analytique au 1^{er} janvier 2021

Mise en place de marchés publics pour l'achat des fournitures de bureau au 1^{er} janvier 2021

Projets en cours :

Dématérialisation de la chaîne comptable : suivi factures et mandatement déjà fait, à poursuivre en 2022 pour les bons de commande

Réécriture du pacte financier et fiscal en 2020 et 2021 : à poursuivre en 2022/2023

Projet d'optimisation du suivi des recettes : recrutement chargée de mission en 2021

Fiabilisation de l'inventaire comptable

Projets à venir

2022 : Etude de la chaîne de traitement comptable en recettes

2022 : Fiabilisation des régions

2022 : Rapport quinquennal d'évolution des attributions de compensation (5 ans après fusion)

2023 : Passage au plan de compte M57 dans le cadre de la mise en place du compte financier unique

Conseil communautaire - 20 janvier 2022

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conseil communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales - Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Conseil communautaire du 2 décembre 2021 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 2 décembre 2021.

Affaires générales - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes appréhende l'implication de Mellois en Poitou en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

- en tant qu'employeur
- en tant qu'instance décisionnelle et consultative

Affaires générales - Intervention de Madame Sylvie COUSIN

2. Rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annexé sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement au débat d'orientations budgétaires 2022 de la communauté de communes Mellois en Poitou.

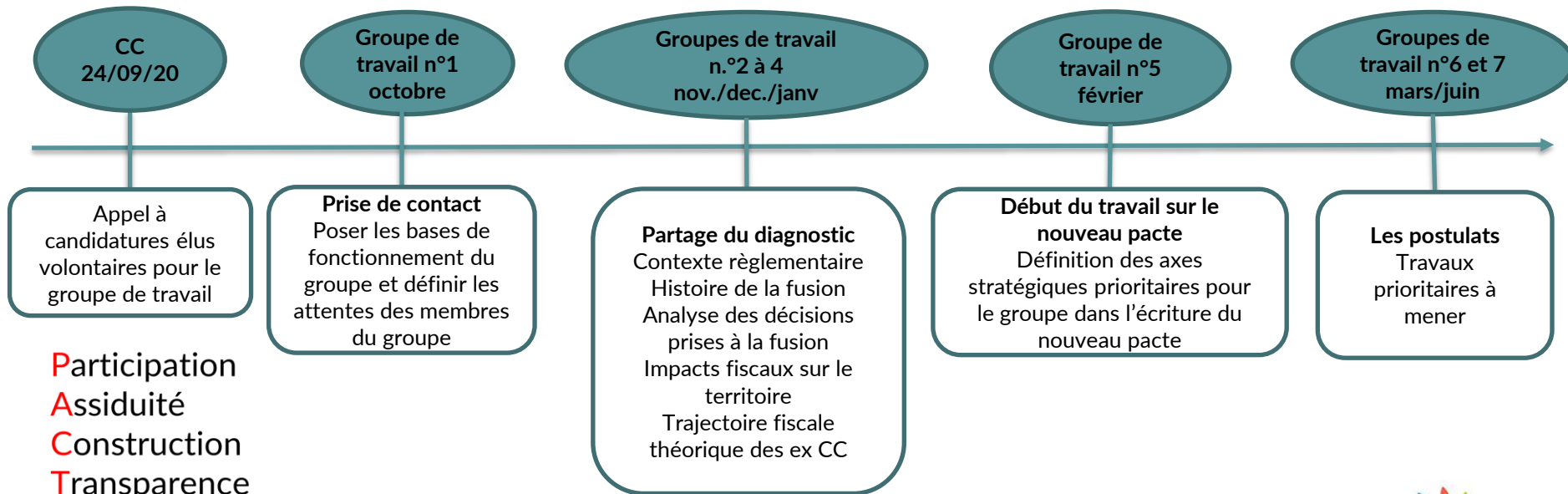
Conseil communautaire

FINANCES

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

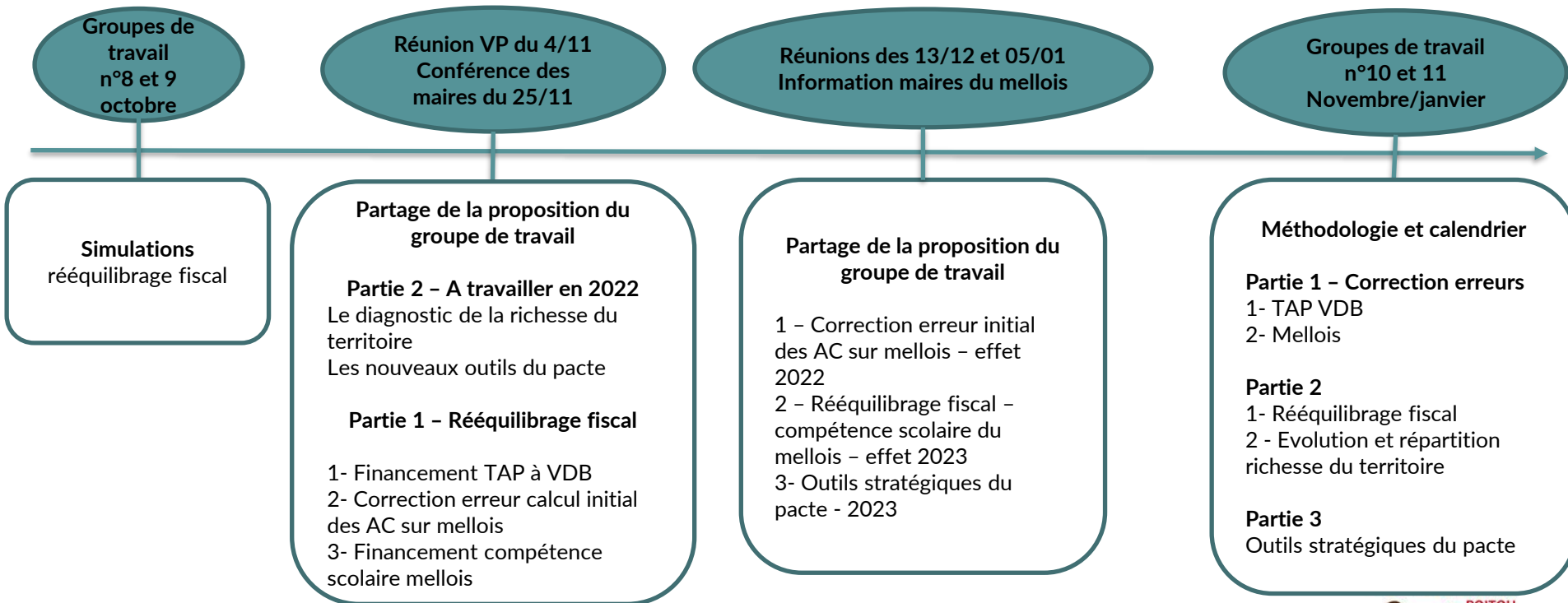
Projet pacte financier et fiscal - Planning



Participation
Assiduité
Construction
Transparence
Ecoute

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Projet pacte financier et fiscal - Planning



3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

PARTIE 1 – Correction des erreurs

1- Compétence TAP à VDB

Historique à reprendre :

- VDB : gestion mutualisée par la CC, financement par la méthode dérogatoire du FPIC
- En 2017 : arbitrage pour un exercice de la compétence par les communes
- Au 1^{er} septembre 2018 : transfert des écoles de Brioux (Cherigne, Juille, Lusseray et Villefolet) et Paizay le Chapt (Asnières en Poitou, Ensigne) à la CCMP => la CLECT a inclu le coût des TAP
- En 2019 : fixation du coût définitif de la compétence scolaire sur Brioux et Paizay le Chapt, le coût des TAP a été exclu

Enjeu :

- Paizay le Chapt 5 052 €/ année scolaire
- Brioux : 26 426 € / année scolaire

Résolution :

- Révision libre des AC après présentation CLECT possible en 2022 pour année scolaire 2021/2022 et suivantes, pas de rattrapage possible pour les années scolaires 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

PROPOSITION

Résolution de l'histoire - VDB

Fév/mars
2022

- 3 réunions explication conseillers municipaux pour les communes concernées

1/ **correction des erreurs ou correction erreurs** : révision libre des AC

CLECT en avril 2022

Délibération CC au conseil communautaire du 19/05/22 (majorité des 2/3)

Délibérations communales avant fin juin 2022 (majorité simple)

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

PARTIE 1 – Correction des erreurs

2- Calcul des AC initiales du mellois

Le CGI prévoit quelles données doivent être prises en compte dans le calcul initial des AC lors du passage en fiscalité professionnelle unique. L'année de référence est N-1 le passage en FPU donc à la fusion, données 2016 (fiche DGF 2017).

Données prises en compte :

- Ressources fiscales 2016 (fiche DGF 2017)
- Compensation part salaire réforme TP 2014 (fiche DGF 2015)
- => compensation écartée sur la fiche DGF 2017,
- => écartement non pris en compte
- => 100 K€ à tort dans les AC

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal PARTIE 2 – Rééquilibrage fiscal

Postulat

CONSEQUENCE DE L'APPLICATION DU TMP après transfert de la compétence scolaire financée par de la fiscalité additionnelle

Distorsion fiscale sur le territoire mais, diminuée de moitié grâce à la réforme de la TH

Sur le foncier :

	recette fiscale 2017 (base 2021 x taux 2017)	recette fiscale 2021 hors évolution base (base 2021 x taux 2021)	recette fiscale 2028 hors evolution base (base 2021 x taux 2028)	hausse d'imposition fiscale sur les ménages entre 2017 et 2021	hausse d'imposition fiscale sur les ménages entre 2017 et 2028	En euros entre 2017 et 2028
VDB	385 666 €	659 644 €	861 012 €	71,04%	123,25%	475 347 €
Cellois	547 619 €	945 503 €	1 241 604 €	72,66%	126,73%	693 985 €
CDP	1 161 660 €	1 549 669 €	1 657 121 €	33,40%	42,65%	495 461 €
Mellois	2 604 820 €	2 783 799 €	2 241 352 €	6,87%	-13,95%	- 363 468 €

calcul fait pour le mellois sur la base du taux appliqué à Melle donc hors lissage en cours sur le mellois

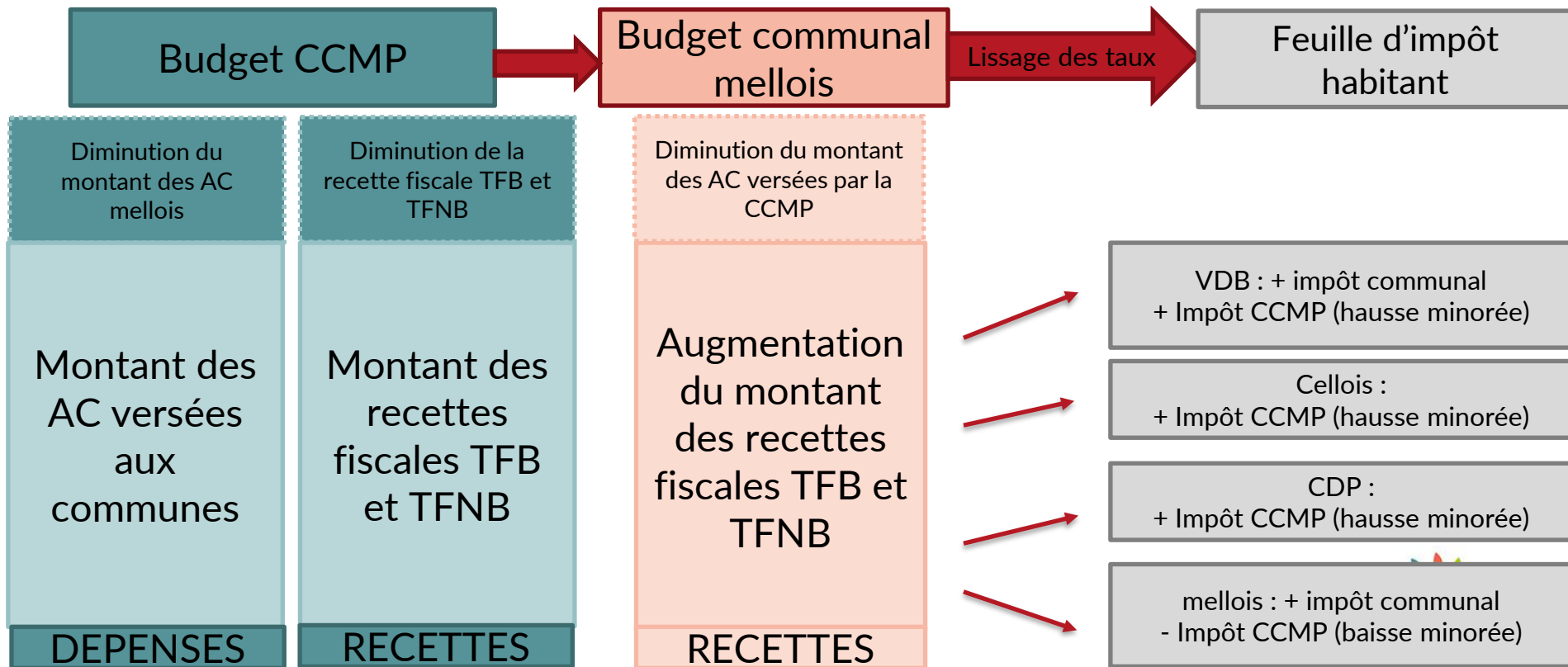
Hors augmentation de 25% en 2018 sur l'ensemble du territoire

	recette fiscale 2017 (base 2021 x taux 2017)	recette fiscale 2021 hors évolution base (base 2021 x taux 2021)	recette fiscale 2028 hors evolution base (base 2021 x taux 2028)	hausse d'imposition fiscale sur les ménages entre 2017 et 2021	hausse d'imposition fiscale sur les ménages entre 2017 et 2028	En euros entre 2017 et 2028
VDB	385 666 €	527 715 €	688 869 €	36,83%	78,62%	303 204 €
Cellois	547 619 €	756 402 €	993 407 €	38,13%	81,40%	445 788 €
CDP	1 161 660 €	1 239 735 €	1 325 835 €	6,72%	14,13%	164 176 €
Mellois	2 604 820 €	2 227 039 €	1 793 274 €	-14,50%	-31,16%	- 811 546 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

MECANISME PROPOSE



3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

2- Rééquilibrage fiscal

Avec l'objectif de

- limiter la hausse de fiscalité dans le cellois
- geler la baisse de fiscalité dans le mellois
- permettre à cellois et VDB de payer un impôt inférieur à CDP et mellois afin de ne pas entretenir le sentiment de payer 2 fois certaines compétences

Il faut déduire les AC du mellois de 800 K€

VDB passe de +30,55% à +13,13%

Cellois passe de +31,34% à +13,82%

CDP passe de 6,95% à -7,32%

Mellois passe de -21,25% à -31,75 % compensé par une hausse de fiscalité communale de 19,14%

	Impôt 2021 par hab (EPCI + communes)	impôt 2028 par hab cible lissage actuel (EPCI + communes)	impôt 2028 par hab cible (EPCI + communes)
			option 3
VDB	342 €	371 €	355 €
CELLOIS	330 €	354 €	341 €
CDP	395 €	403 €	386 €
MELLOIS	398 €	366 €	398 €

- ⇒ Gel de la baisse d'impôt dans le mellois (impôt moyen de 398 € par hab)
- ⇒ Hausse minorée dans le cellois (+11€ par hab au lieu de +24€ en 7 ans) et VDB (+13 € par hab au lieu de +29€ en 7 ans)
- ⇒ Montant impôt mellois par hab = 398 € / Montant impôt cellois par hab = 341 € soit un écart de 17%

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

1- Retour réunions maires du mellois 13/12 et 05/01

1/ Validation de principe pour la régularisation des 100K€ d'erreur calcul initial des AC en 2022

REUNION DU 13/12/2021

2/ Consensus pour le rééquilibrage fiscal :

- 50% population DGF / 30% potentiel financier / 20% CAF brute/hab
- Demande de trouver une répartition qui permettrait une neutralité pour tous les hab du mellois => simulations en cours

3/ Validation du planning : 2023 et demande d'accompagnement dans les explications à donner auprès des conseillers municipaux => réunions regroupant maximum 30 personnes (donc jusqu'à 3 communes en même temps) / par RPI

REUNION DU 05/01/2022

2/ Rééquilibrage fiscal remis en question :

- Enjeu d'augmentation d'impôt par hab sur Cellois et VDB faible
- Fiscalité sur Cellois et VDB qui aurait dû augmenter pour couvrir train de vie et investissements
- Pas de projets d'investissement sur le mellois : les projets des 2 gymnases n'ont pas été repris
- Maintien de certaines inéquités

Refus de porter ce sujet en conseil municipal pour 4 communes

1 commune ne se prononce pas

Melle peut accepter sous certaines conditions

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

PROPOSITION

Résolution de l'histoire - mellois

- 2^{ème} réunion plénière avec les maires du mellois => scénario finalisé + méthode d'accompagnement

Début
mars 2022

- 6 réunions explication conseillers municipaux

Mars et
avril 2022

1/ **correction des erreurs ou correction erreurs et rééquilibrage fiscal** : révision libre des AC
CLECT en avril 2022

Délibération CC au conseil communautaire du 19/05/22 (majorité des 2/3)

Délibérations communales avant fin juin 2022 (majorité simple)

Selon l'avancée des échanges, soit révision libre uniquement sur la correction erreur 100 K€
soit sur la correction + le rééquilibrage fiscal

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

3- Méthodologie suite du déroulement du projet

Outils stratégiques du pacte de demain

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

- Permettre une répartition équitable de la richesse du territoire pour que chaque entité dispose des ressources nécessaires :
 - à l'exercice de ses compétences
 - au financement des développements à porter après l'élaboration du projet de territoire
- Décliner une stratégie financière et fiscale qui combine :
 - les outils de solidarité financière : FPIC, DSC, fonds de solidarité
 - les outils de mutualisation : Schéma de mutualisation
 - les outils de développement : partage des taxes foncières et d'aménagement, les fonds de concours
 - les outils de prospective : PPI du bloc communal
 - les outils financiers : trajectoire fiscale

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Outils stratégiques du pacte de demain

DSC
FPIC

Fonds de solidarité
Stratégie financière et fiscale

BESOINS DE FINANCEMENT D'AUJOURD'HUI

- Permettre une répartition équitable de la richesse du territoire pour que chaque entité dispose des ressources nécessaires :
 - à l'exercice de ses compétences
- ⇒ Diagnostic de l'évolution et du partage de la richesse
 - ❖ Constater les effets des réformes fiscales sur chaque entité
 - ❖ Vérifier que le territoire dispose de la richesse nécessaire
 - ❖ Vérifier sa bonne répartition
 - ❖ Proposer les outils et la méthodologie d'action adaptés pour atteindre les objectifs

Méthodologie : groupe de travail actuel – mars à mai 2022

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Outils stratégiques du pacte de demain

Schéma de mutualisation

BESOINS EN COMPETENCES

- Permettre une répartition équitable de la richesse du territoire pour que chaque entité dispose des ressources nécessaires :
 - à l'exercice de ses compétences
- ⇒ Schéma de mutualisation – esquisse 1^{er} trimestre 2022 – adoption fin 2022
 - ❖ Explorer les possibilités de financement partagé
 - ❖ Proposer les outils et la méthodologie d'action adaptés pour atteindre les objectifs

Méthodologie :

Groupe de travail dédié avec membres du groupe actuel – mai 2022

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Outils stratégiques du pacte de demain

Partage taxes
foncières et taxes
d'aménagement

BESOINS DE DEVELOPPEMENT DE LA RICHESSE

- Permettre une répartition équitable de la richesse du territoire pour que chaque entité dispose des ressources nécessaires :
 - à l'exercice de ses compétences
 - au financement des développements à porter après l'élaboration du projet de territoire
- ⇒ Stratégie de développement économique et touristique en cours – début du travail possible sur les ZAE en septembre 2022
 - ❖ Faire le diagnostic
 - ❖ Faire l'état des lieux des potentialités
 - ❖ Proposer la méthodologie d'action adaptée au partage du développement de la richesse

Méthodologie :

Groupe de travail dédié, en particulier les communes qui ont des ZAE, avec des membres du groupe de travail pacte financier et fiscal – à partir de septembre 2022

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Outils stratégiques du pacte de demain

PPI bloc communal
Fonds de concours
Stratégie financière et fiscale

BESOIN DE FINANCEMENT POUR DEMAIN

- Permettre une répartition équitable de la richesse du territoire pour que chaque entité dispose des ressources nécessaires :
 - au financement des développements à porter après l'élaboration des projets du territoire
- ⇒ Projet de territoire – adoption prévue fin 2022
 - ❖ Construire le PPI du bloc communal qui en découle
 - ❖ Proposer les outils financiers qui permettent son financement

Méthodologie :

Groupe de travail dédié, avec des membres du groupe de travail pacte financier et fiscal – 2023

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

RETROPLANNING ECRITURE DU PACTE

Mars à
mai
2022

Diagnostic
évolution et
répartition
richesse
groupe de
travail actuel

Mai
2022

Financement
du schéma de
mutualisation
groupe de
travail dédié
avec
membres
groupe pacte

A partir de
septembre
2022

Développement
de la richesse :
stratégie
économique et
touristique
groupe de travail
dédié, ZAE, avec
membres groupe
pacte

Conseil communautaire
de **DECEMBRE 2022**
Adoption du pacte
parties 1 et 2

Rééquilibrage
fiscal

Outils
stratégique pour
une répartition
de la richesse
permettant de
financer
« aujourd'hui »

A partir de
2023

Financement du
projet de
territoire
groupe de travail
dédié, avec
membres groupe
pacte

2023
Adoption du
pacte partie 3

Outils
stratégique pour
une répartition
de la richesse
permettant de
financer
« demain »

Rencontres mensuelles du groupe de travail pacte

PROSPECTIVE FINANCIERE CCMP à construire

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Information - Point d'étape sur le pacte financier et fiscal

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** de l'avancée des travaux menés concernant la réécriture du pacte financier et fiscal.

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Définition

- Obligation réglementaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget
- Retracer dans une délibération différente de celle du vote du budget
- Viser à mettre en lien les projets de la collectivité, les politiques publiques développées et leur traduction budgétaire

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Contexte national

- **Loi de finances 2022**
 - Peu d'impact pour les collectivités
 - Poursuite de la réforme de la taxe d'habitation avec l'exonération des 2/3 pour la TH restante
 - Stabilité des dotations
 - Réforme des indicateurs financiers, compensation intégrale en 2022 puis lissage des effets sur 6 ans
- **Situation économique**
 - Inflation forte sur le dernier trimestre 2021 : énergie, carburant, produits manufacturés...
 - Hausse des bases fiscales foncières de 3,4%

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Impacts crise sanitaire sur le budget 2022

Dépenses

- **Fin du fonds d'aide covid**
- **Maintien des dépenses de fonctionnement**
 - Matériel de protection et de désinfection (masques...)
 - Personnel en renfort pour l'application des protocoles d'entretien surtout dans les écoles
 - 5 mois de fonctionnement inscrits au BP pour 85 K€ pour les écoles
 - 6 mois de fonctionnement du centre de vaccination (recette associée)
 - Protocole au budget assainissement (chloration des eaux et chaulage des boues)
- **Retour à la normale pour certaines dépenses**
 - Animation du territoire
 - TAP

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Impacts crise sanitaire sur le budget 2022

Recettes

- Recette fiscale
 - CVAE : diminution de 70 K€ (1,563 K€ en 2021 / 1,492 K€ en 2022)
- Recettes des usagers
 - Prévion de recettes sans fermeture d'établissement

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Rappel de la construction du budget 2022

Vote d'un budget de reconduction en février 2022 :

- Activité courante des services
- Effet en année pleine des décisions déjà prises

Vote d'un budget supplémentaire en mai 2022 :

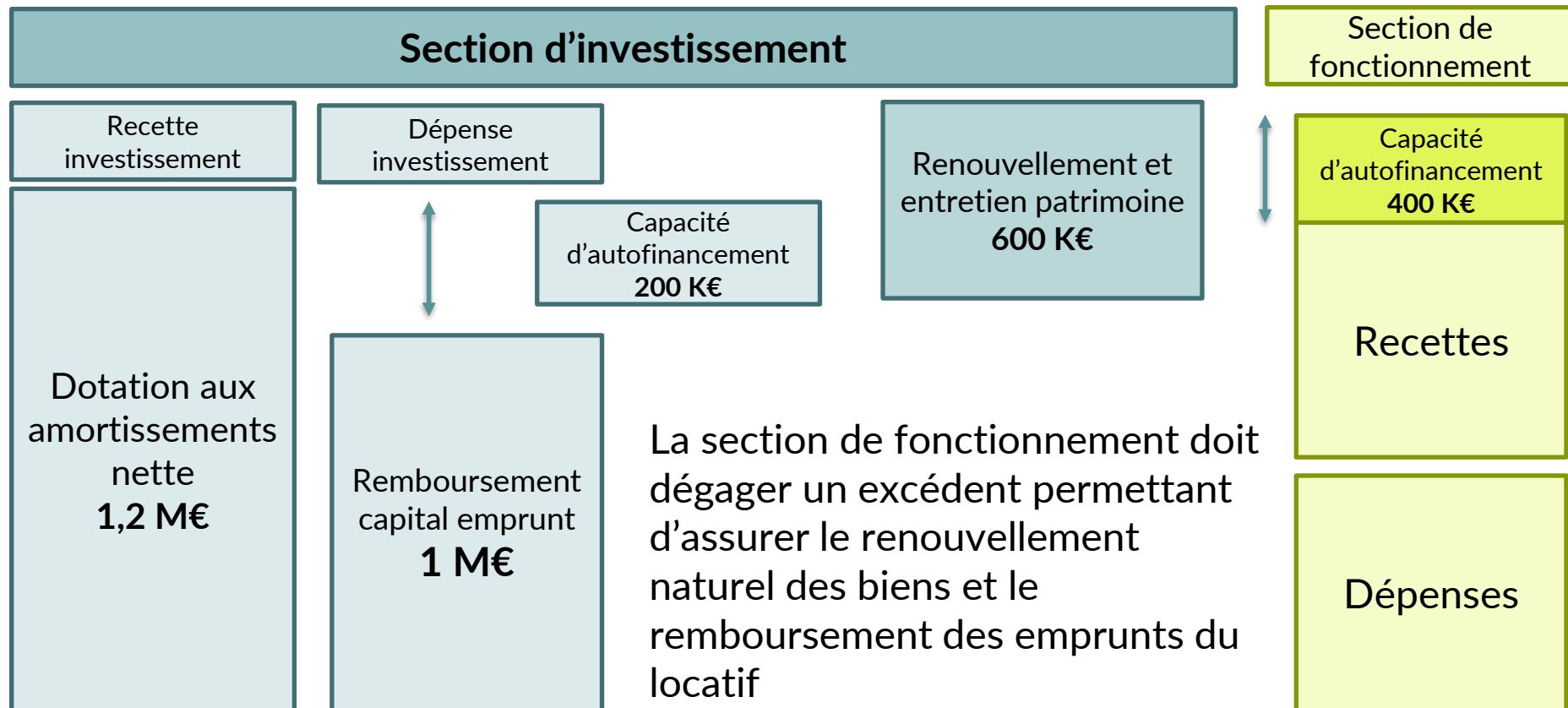
- Adoption des comptes administratif 2021
- Affectation des résultats
- Prise en compte des notifications fiscales et dotations de l'Etat
- Inscription des projets nouveaux

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budget principal

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022



4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Enjeux équilibre du budget principal 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 33 100 000 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 33 000 000 M€

- Manque pour équilibrer la section : 100 000 €
- Besoin pour l'investissement : 400 000 €
 - Marge de manœuvre à dégager : 500 000 €

Effet ciseau :

Hausse de la dépense :

- Dépenses covid
- Inflation
- Impact décisions et transfert compétences en année pleine

Baisse de la recette :

- Perte 1,6 M€ de TH
- Gel voire diminution subventions financeurs
- Pas de hausse des taux d'imposition

Quelles marges de manœuvre pour retrouver les 1,6 M€ de TH manquants?

Recettes :

- Hausse tarif?
- Hausse fiscalité?

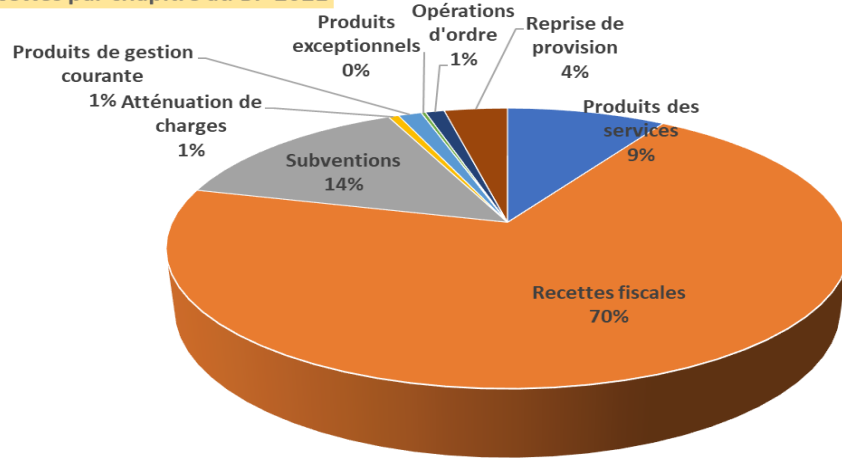
Dépenses :

- Quelles priorités?
- A quoi faut-il renoncer?

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

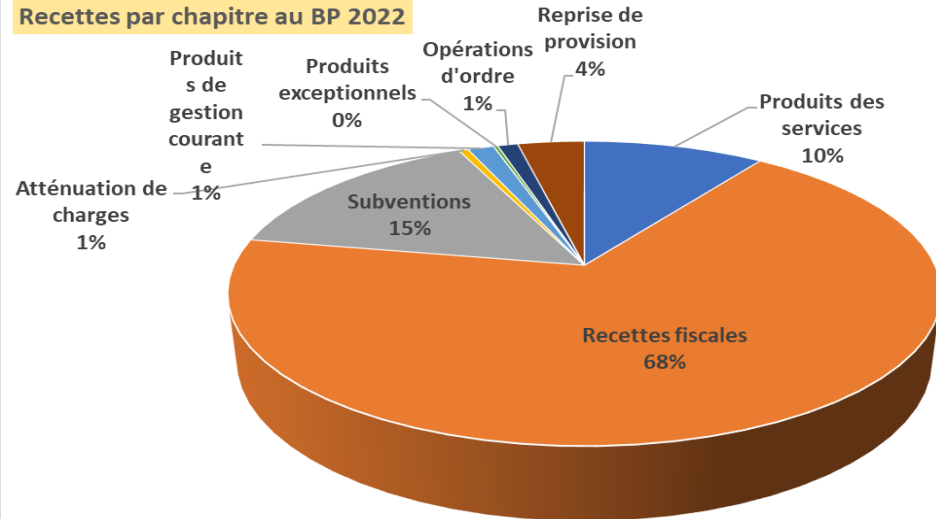
4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Recettes par chapitre au BP 2021



Diminution de la part des recettes fiscales /
Augmentation de la part de participations/subventions => les réformes fiscales successives diminuent le pouvoir de taux de la CCMP au profit de **compensations** fixées par l'Etat

Recettes par chapitre au BP 2022



4. Débat d'orientations budgétaires 2022

73 / Recettes fiscales : pas de hausse des taux

- Evolution bases fiscales de 3,4% - impact inflation (+0,2% pour les bases 2021)
- Compensation réforme de la THRP par la fraction de TVA : + 6% (rebond économique prévu dans la loi de finances 2022)
- IFER : id 2021
- TASCOM : impact coefficient à 1,05 = + 17 K€
- FPIC : id 2021

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

74 / Subventions et participations, dont :

- Dotations de compensation (toutes taxes)
- Dotation d'intercommunalité
- Financement attribué par la CAF et la MSA pour les structures PEEJ
 - Diminution des sommes allouées par la CAF car les structures associatives toucheront directement les fonds (baisse de la subvention versée par la CCMP dans les mêmes proportions) et les subventions attendues par la MSA ne sont pas encore connues donc aucune somme inscrite pour la MSA
- Fonds d'amorçage pour les TAP
- Subventions de l'Etat (dont accueils France services)
- Subventions de la région (transport scolaire)
- FCTVA de fonctionnement
- LEADER
- Subventions du département (utilisation gymnases pour les collèges)
- Participation des communes pour l'accueil d'enfants scolarisés hors territoire

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

70 / Produits des services

- Hausse des tarifs en 2022 : +3% sur les piscines inclus au budget (à valider en mars 2022)
- Prévision faite sans fermeture de structure
- On trouve aussi dans ce chapitre les remboursements de frais par les budgets annexes comme les années antérieures

75 / Autres produits de gestion courante

- Recettes de loyer et charges

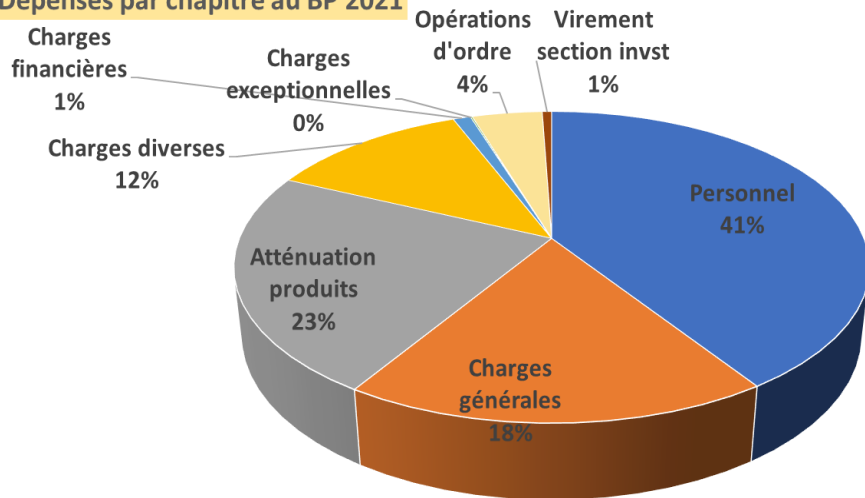
77/ Produits exceptionnels

- Dont référé provision gymnase de Brioux de 61 700 € (travaux inscrits en dépenses de fonctionnement)

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

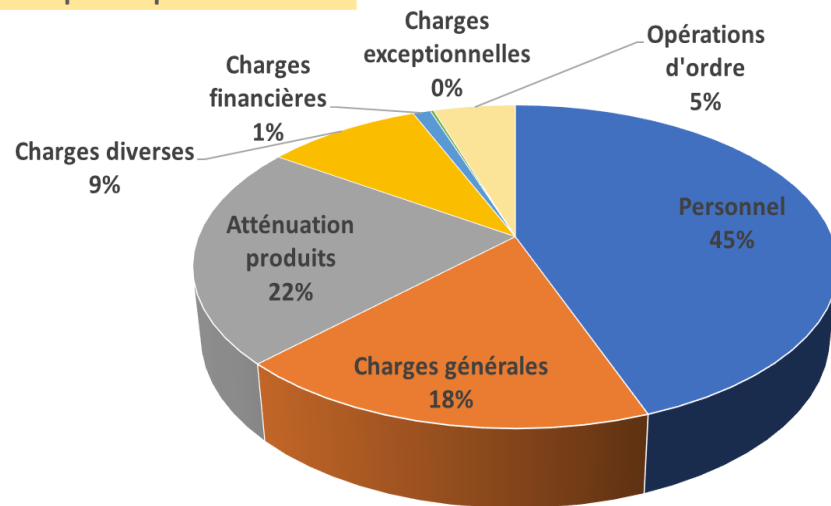
4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Dépenses par chapitre au BP 2021



Diminution de la part des charges diverses (65) => Non reconduction des aides COVID et baisse des subventions aux associations PEEJ suite au versement en direct des aides de la CAF

Dépenses par chapitre au BP 2022



4. Débat d'orientations budgétaires 2022

011 / Charges à caractère général

- Prise en compte de l'inflation
- Intégration des charges de fonctionnement de la base de loisirs du Lambon

➤ Proposition création autorisation d'engagement (AECF)

N° AE	Libellé	Montant de l'AP		CP 2022		CP 2023		CP 2024		TOTAL	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépense	Recettes
AE2021-01 ETUDES STRUCTURELLE ACTIVITES ECONOMIQUES	BP 2022	153 600,00 €	44 276,00 €	97 200,00 €	40 000,00 €	38 400,00 €	4 276,00 €	18 000,00 €	- €	153 600,00 €	44 276,00 €
	617 - ETUDES	153 600,00 €		97 200,00 €		38 400,00 €		18 000,00 €		153 600,00 €	
	7478 -SUBVENTIONS AUTRES		44 276,00 €		40 000,00 €		4 276,00 €				44 276,00 €

Etalement sur 3 ans de l'inscription budgétaire pour les études stratégiques développement économique et touristique

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

012 / Charges de personnel

- Evolution obligatoire :
 - Glissement Vieillesse Technicité : à la hausse pour les avancements, à la baisse pour les départs à la retraite et extinction progressive de la clause de sauvegarde
 - Hausse du SMIC en cours d'estimation
- Crise COVID – Heures pour les écoles sur 5 mois et 6 mois pour le centre de vaccination
- Impact en année pleine de l'ensemble des postes déjà validés et demande de 2 nouveaux postes :
 - Chef du service ressources à la DST – financement par économies sur les produits d'entretien
 - Chargé de mission PLUIH

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

65 / Charges de gestion courantes

- Subventions aux associations – quelques ajustements :
 - Augmentation pour l'OSAPAM
 - Diminution pour les associations PEEJ car elles perçoivent désormais en direct les financements CAF et MSA
- Non reconduction des aides COVID et de la subvention d'équilibre du Lambon (dépenses et recettes au BP)
- Subvention d'équilibre du budget patrimoine économique

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

014 / Atténuation de produits

- Comprend :
 - Attributions de compensation – AC provisoires 2022 avec l'impact des effets du pacte 2018 diminuées des corrections présentées dans les travaux préparatoires au pacte financier et fiscal
 - FNGIR id 2021
 - Reversement IFER éolien
 - Dotation de solidarité communautaire 150 000 €

67 / Dépenses exceptionnelles

- Dont 32 000 € au titre du reversement de taxe de séjour à l'office du tourisme

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

INVESTISSEMENT 2022

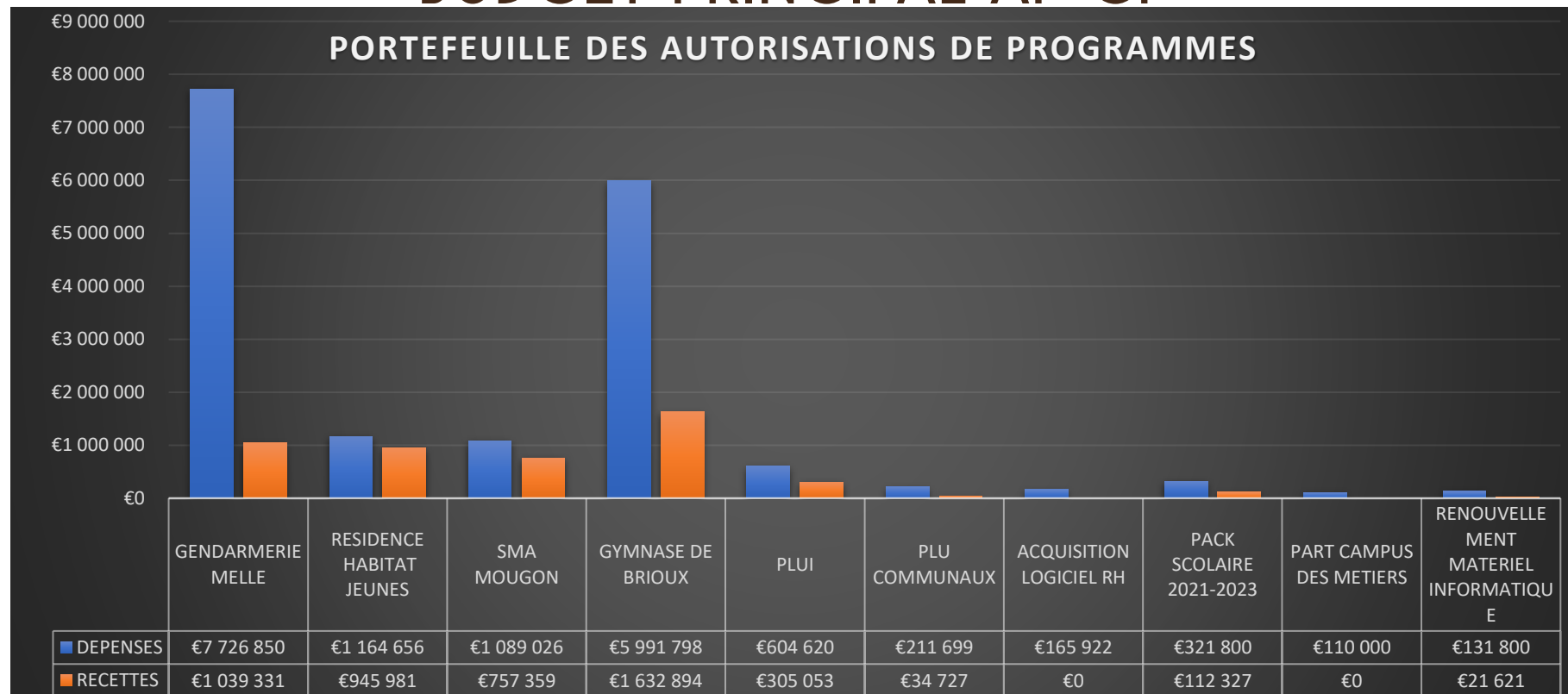
PPI : poursuite des travaux déjà engagés et votés en APCP

- Gendarmerie de Melle
- Gymnase de Brioux
- Résidence habitat jeune de Celles
- SMA Mougon
- Subvention campus des métiers
- PLUIH
- PLUI communaux
- Logiciel de gestion RH
- Pack scolaire

➤ Proposition de création de l'AP de gestion sur le renouvellement du parc informatique

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

BUDGET PRINCIPAL AP CP

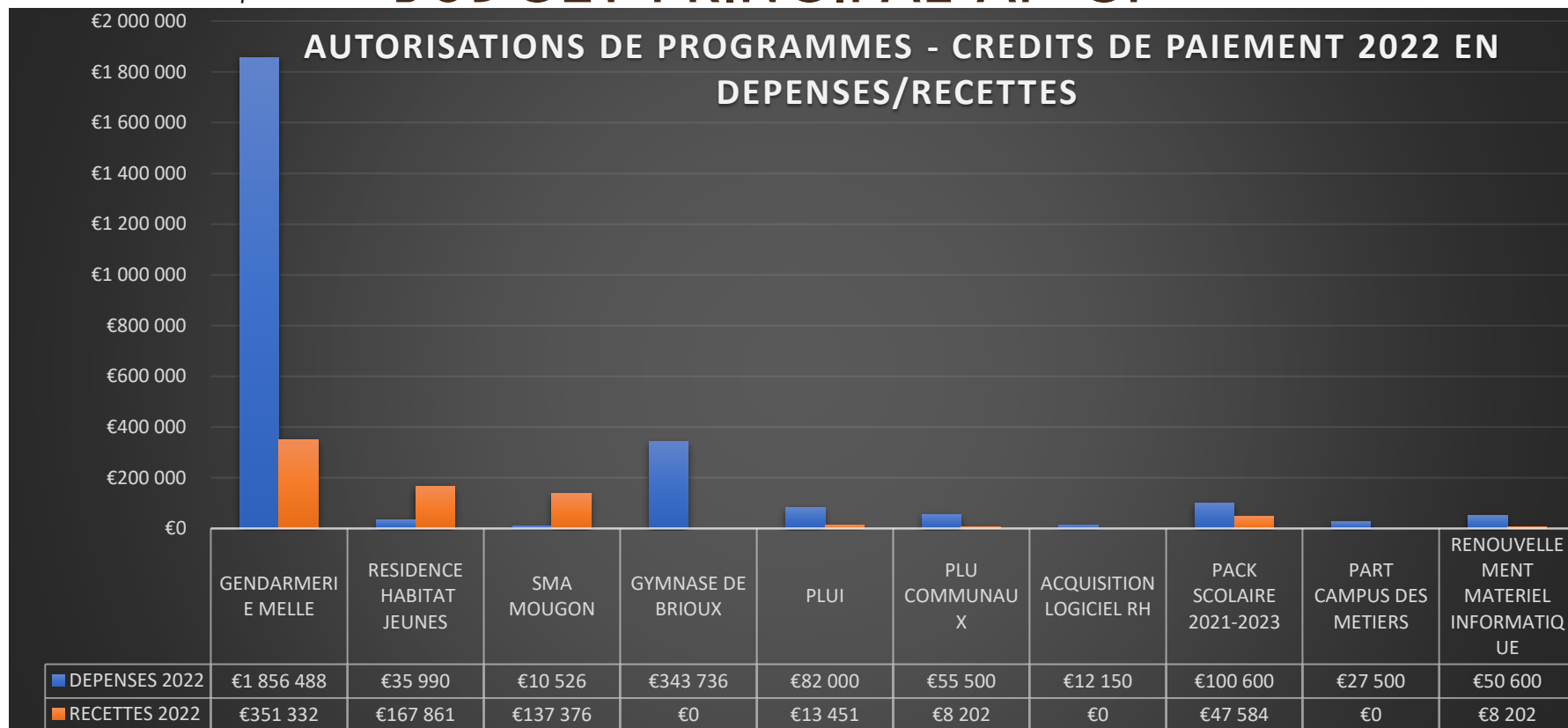


Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Montants ne prenant pas encore en compte les sous réalisations 2021 à rephaser

BUDGET PRINCIPAL AP CP



4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Dépenses

- Montant total des CP sur AP : 2,575 K€
- Autres projets :
 - Signalétique équipements communautaires 130 K€
 - Travaux dans les bâtiments 800 K€, principalement dans les écoles
 - Renouvellement parc de véhicules 105 K€
- AP pour l'inventaire des zones humides à construire

Recettes

- Emprunts pour la gendarmerie, le gymnase de Brioux et travaux écoles : 7 M€
- Subventions équipement : 713 K€
- FCTVA

Finances - *Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER*

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budgets annexes

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

ZONES D'ACTIVITES

Inscriptions des projets suivants :

- Acquisition terrain ZA Limalonges 40 912 €
- Etude archéologie préventive ZA Limalonges 109 000 €
- Etudes Les jastreux 50 000 €
- Travaux Les jastreux 50 000 €
- Indemnité d'éviction ZA Limalonges 10 745 €

Ventes pour un total de 238 631 €

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

PATRIMOINE ECONOMIQUE

Section de fonctionnement : 449 000 € de dépenses

361 000 € de recettes

➤ **88 000 € à équilibrer**

- Travaux d'entretien dans les bâtiments calibrés à minima pour limiter le montant de la subvention d'équilibre du budget principal
- Nécessité de procéder à la reprise anticipée du résultat pour équilibrer la section

Section d'investissement : 252 000 € de dépenses

272 000 € de recettes

➤ **20 000 € d'excédent**

- Aucun travaux d'investissement inscrit

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

TEOM – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement : 6 659 000 € de dépenses

6 019 000 € de recettes

➤ 640 000 € à équilibrer

- Nécessité de procéder à la reprise anticipée du résultat pour équilibrer

Dépenses

- Hausse du coût du tri
- Hausse de la contribution SMITED
- Mise en œuvre actions dans le cadre du PLPDMA

Recettes

- Hausse du prix de revente des matériaux
- Extension redevance spéciale
- Problématique structurelle d'équilibre de ce budget qui va consommer ses excédents sur 2-3 ans sans marge de manœuvre à dégager

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

TEOM – SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement : 3 081 000 € de dépenses

2 720 000 € de recettes

➤ **359 000 € à équilibrer**

- Nécessité de procéder à la reprise anticipée du résultat pour équilibrer
- Financement par emprunt envisagé pour les travaux à la déchetterie de Lezay et le renouvellement des bennes

AP/CP en cours :

- Déchetterie de Lezay : 531 K€ en dépenses / 157 K€ en recettes
- Harmonisation des modes de collecte : 743 K€ en dépenses / 301 K€ en recettes

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

SPAC – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement : 3,6 M€

Dépenses :

- Prise en compte de la capacité à faire
- Maintien des charges liées au covid
- Mesure nouvelle : location modulaire sur le site du Simplot
- Charges de personnel : création d'un poste de chef de service

Recettes :

- Tarification identique 2021

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

SPAC – SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement : 4,5 M€

Dépenses :

- Aucun nouveau projet inscrit au BP
- Poursuite des grands projets :
 - Sauzé Vaussais : 2,25 M€ en dépenses / 512 K€ en recettes
 - Rom : 492 K€ en dépenses / 586 K€ en recettes
 - Brioux : 472 K€ en dépenses / 222 K€ en recettes

Recettes :

- Emprunt inscrit pour travaux Sauzé Vaussais pour 1,8M€
- Subventions élevées : fin projets audit, Brioux et Rom et début projet SV

Pas d'affectation de la section de fonctionnement nécessaire pour équilibrer l'investissement

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budget annexe Assainissement non collectif

FONCTIONNEMENT

- En cours de préparation
- Besoin de procéder à la reprise anticipée du résultat de fonctionnement reporté pour équilibrer la section, comme en 2021
 - € à équilibrer

INVESTISSEMENT

- Section qui génère un excédent structurel
 - Dépenses d'investissement : 10 875 €
 - Recettes d'investissement : 21 238 €
 - Sur excédent : 10 363 €
- Opérations groupées non réinscrites

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budget annexe Photovoltaïque

Section de fonctionnement : 6 900 € en dépenses et recettes

Section d'investissement : 3 400 € en dépenses et recettes

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budget annexe Réseau de chaleur

Section de fonctionnement : 299 000 € de dépenses

351 000 € de recettes

➤ **52 000 € de suréquilibre**

Section d'investissement : 45 800 € de dépenses

39 600 € de recettes

➤ **6 200 € de besoin de financement**

- Budget retraçant le fonctionnement « normal » du réseau de chaleur, autofinancement possible du fonctionnement vers l'investissement

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Budget annexe GEMAPI

Section de fonctionnement : 378 951 € en dépenses et recettes

4. Débat d'orientations budgétaires 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVE** la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport ci-annexé.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Attributions de compensation provisoires 2022

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2022
AIGONDIGNE	340 568 €
ALLOINAY	261 086 €
ASNIERES EN POITOU	415 €
AUBIGNE	9 228 €
BEAUSSAIS - VITRE	53 143 €
BRIEUIL SUR CHIZE	14 708 €
BRIOUX SUR BOUTONNE	26 726 €
CAUNAY	7 691 €
CELLES SUR BELLE	380 495 €
CHEF BOUTONNE	377 516 €
CHENAY	39 073 €
CHERIGNE	- 4 002 €
CHEY	33 564 €
CHIZE	107 765 €
CLUSSAIS LA POMMERAIE	48 287 €

COUTURE D'ARGENSON	33 054 €
ENSIGNE	- 6 891 €
EXOUDUN	24 161 €
FONTENILLE ST OARTIN	56 300 €
FONTIVILLE	60 737 €
FRESSINES	114 907 €
JUILLE	- 8 238 €
LA CHAPELLE POUILLOUX	13 380 €
LA MOTHE SAINT-HERAY	223 093 €
LE VERT	10 413 €
LES FOSSES	27 944 €
LEZAY	272 750 €
LIMALONGES	42 969 €
LORIGNE	25 287 €
LOUBIGNE	7 478 €
LOUBILLE	38 529 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

5. Attributions de compensation provisoires 2022

LUCHE SUR BRIOUX	11 229 €	SAINTE SOLINE	31 265 €
LUSSERAY	390 €	SAINT ROMANS LES MELLE	57 766 €
MAIRE LEVESCAULT	29 642 €	SAINT VINCENT LA CHATRE	44 055 €
MAISONNAY	59 538 €	SAUZE-VAUSSAIS	275 045 €
MARCILLE	51 421 €	SECONDIGNE SUR BELLE	101 549 €
MELLE	1 493 384 €	SELIGNE	7 998 €
MELLERAN	52 581 €	SEPVRET	35 348 €
MESSE	14 338 €	VALDELAUME	56 099 €
MONTALEMBERT	19 197 €	VANCAIS	12 403 €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 25 462 €	VANZAY	13 293 €
PERIGNE	52 127 €	VERNOUX SUR BOUTONNE	12 197 €
PERS	3 575 €	VILLEFOLLET	- 14 454 €
PLIBOU	8 799 €	VILLEMAIN	8 342 €
PRAILLES - LA COUARDE	65 797 €	VILLIERS EN BOIS	24 223 €
ROM	64 800 €	VILLIERS SUR CHIZE	10 049 €
SAINT COUTANT	16 711 €	TOTAL	5 225 381 €

5. Attributions de compensation provisoires 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **ARRÊTER** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou au titre de l'année 2022, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISER** Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification d'affectation des résultats du budget annexe assainissement non collectif

15010 - Budget annexe ass non collectif	Recettes	Dépenses	Résultat 2020	Résultat reporté	Résultat de clôture 2020	Restes à réaliser
Fonctionnement	236 650,67 €	201 535,15 €	35 115,52 €	45 367,87 €	80 483,39 €	
Investissement	19 918,00 €	10 875,00 €	9 043,00 €	3 568,96 €	12 611,96 €	-3 400,38 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification d'affectation des résultats du budget annexe assainissement non collectif

Proposition d'affectation du Résultat

Résultat Fonctionnement cumulé : 80 483,39 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
1 100.19€	79 383.20 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Modification d'affectation des résultats du budget annexe assainissement non collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats 2020 du budget annexe assainissement non collectif.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Décision modificative n° 2 budget annexe assainissement non collectif

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
65 / 658 - autres charges diverses	- 1 100,19 €	002 / 002 - Excédent antérieur reporté	- 1 100,19 €
Total	- 1 100,19 €	Total	- 1 100,19 €
Section De fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
21 / 2188 - Autres immos corporelles	1 100,19 €	10 / 1068 - Dotations	1 100,19 €
Total	1 100,19 €	Total	1 100,19 €

7. Décision modificative n° 2 budget annexe assainissement non collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **VOTER** la décision modificative n°2 du budget annexe assainissement non collectif.

Conseil communautaire

SERVICES TECHNIQUES

8. Cession des terrains d'une ancienne décharge sur la commune de Caunay

Historique :

- Un particulier déversait des déchets sur un site privé dans les bois de Caunay depuis 1976 (sans aucune autorisation)
- Les ex SIVOM de Lezay et de Sauzé-Vaussais ont racheté chacun une moitié du terrain en 1984, pour faire évoluer ce site vers un centre de stockage d'inertes (exploitation cessée en septembre 1986)
- Le SIVOM de Sauzé-Vaussais a réhabilité sa partie l'a rétrocédé à la commune de Caunay.
- Rien n'a été fait pas le SIVOM de Lezay (dissout au 31 décembre 1997) et l'ex communauté de communes du Lezayen.
 - La communauté de communes Mellois en Poitou possède donc à ce jour une ancienne décharge sur la commune de Caunay dont elle n'a aucun usage.

8. Cession des terrains d'une ancienne décharge sur la commune de Caunay

Proposition :

- Céder gratuitement ce site à la commune de Caunay et de prendre en charge les frais notariés.
 - La commune souhaite boiser ce site qui est en bordure d'un chemin de randonnée et d'un site pédagogique d'exploitation des anciennes carrières de pierre meulière.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

8. Cession des terrains d'une ancienne décharge sur la commune de Caunay

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le principe et les modalités de cession à titre gratuit à la commune de Caunay des terrains cadastrés A259 de 245m² et A572 de 32 380m², étant précisé que les frais notariés seront à la charge de la communauté de communes,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-Président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièces afférentes.

Conseil communautaire

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Rappel du cadre légal

- Décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire
- Circulaire du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires
- **Objectifs :**
 - Étaler les apprentissages fondamentaux sur 5 matinées au lieu de 4, des travaux chronobiologiques ayant montré que la concentration est meilleure le matin
 - Réduire la durée de la journée de classe pour prévenir la fatigue des élèves
- **Principes :**
 - 9 ½ journées dont 5 matinées
 - 24 heures/semaine
 - 5h30 maximum par journée
 - 3h30 maximum par ½ journée
 - 1h30 minimum de pause méridienne

Education – Politique scolaire

- Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Rappel du cadre légal

- Décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire

« II. – Saisi d'une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10.

(...)

Lorsqu'il autorise une adaptation à l'organisation de la semaine scolaire dans les conditions prévues au 1° ou au 2°, **le directeur académique des services de l'éducation nationale peut décider qu'elle s'applique dans toutes les écoles de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale quand une majorité des conseils d'école s'est exprimée en sa faveur.** »

Ces éléments sont repris dans la réponse à la question à l'Assemblée nationale n°1297 publiée au JO la 16/01/2018.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Rappel du cadre légal

Vote des élus en conseil d'école :

- 1 école = 1 conseil d'école
- Par conseil d'école : 1 voix pour la mairie + 1 voix pour la communauté de commune (même dans le cadre de la création de communes nouvelles, même dans le cadre de conseils d'écoles fusionnés)
- L'élu référent représente le Président et la Vice-Présidente.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Rappel de la position du DASEN présentée à la Conférence des maires du 16 septembre 2021

Méthode pour l'étude du rythme sur le territoire Mellois en Poitou :

- Son avis tiendra compte d'une proposition conjointe de la majorité des conseils d'école et des collectivités : accord entre la communauté de communes et les communes sur un même rythme,
- Il a informé les élus sur la nécessité pour les collectivités de solliciter les directions d'école pour connaître la position des conseils d'école en novembre, décembre 2021.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Rappel de la position du DASEN présentée à la Conférence des maires du 16 septembre 2021

Rétroplanning :

- Novembre/décembre : vote des conseils d'école de toutes les écoles
- Décembre/janvier : avis des conseils communautaire et municipaux
- Fin janvier : si avis conseil communautaire/conseils municipaux = avis conseils d'école (à la majorité)
 - Envoi de la proposition conjointe.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Retour sur la visioconférence du 19 janvier 2022 avec Mme NEDELLEC, Inspectrice de l'Education nationale et adjointe au DASEN des Deux-Sèvres chargée du 1er degré.

La communauté de communes doit donner son avis uniquement pour ses écoles communautaires.

= Vote en conseil communautaire

Les communes ayant gardé la compétence communale donnent leur avis pour leur école communale.

= Vote en conseil municipal

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Résultats des conseils d'école extraordinaires

RETOUR DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLE EXTRAORDINAIRES SUR LE CHOIX DU RYTHME HEBDOMADAIRE	Demande de passage à 4 jours	Maintien à 4,5 jours	Egalité de voix (se prononce à la fois pour le 4 jours et le 4,5 jours)	Complément d'informations
BRIOUX SUR BOUTONNE ELEM	1			
BRIOUX SUR BOUTONNE MAT	1			
CELLES SUR BELLE MAT/ELEMENTAIRE	2			
CHEF-BOUTONNE PRIM	1			
CHEY/CHENAY/SEPVRET		3		
CLUSSAIS LA POMMERAIE/ MAIRE	2			
COUTURE D'ARGENSON			1	
FONTIVILLIE/MAISONNAY/ ST VINCENT	3			
LA MOTHE ST-HERAY MAT	1			
LA MOTHE ST-HERAY ELEM		1		
LEZAY MAT/ELEM			2	

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Résultats des conseils d'école extraordinaires

RETOUR DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLE EXTRAORDINAIRES SUR LE CHOIX DU RYTHME HEBDOMADAIRE	Demande de passage à 4 jours	Maintien à 4,5 jours	Egalité de voix (se prononce à la fois pour le 4 jours et le 4,5 jours)	Complément d'informations
LIMALONGES	1			
MELLE ELEM		1		
MELLE MAT		1		
MELLERAN-ALLOINAY	2			
MONTIGNE/VERRINES-SOUS-CELLES		2		
PAIZAY LE CHAPT	1			
PAIZAY LE TORT/ST GENARD/POUFFONDS		3		
PIOUSSAY	1			
ROM		1		
SAINT-LEGER DE LA MARTINIERE	1			
SAINT-MARTIN/ST ROMANS/MAZIERES		3		
SAUZE-VAUSSAIS MAT/ELEM	2			
TOTAL DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLES COMMUNAUTAIRES	19	15	3	
Soit en %	51%	41%	8%	

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Résultats des conseils d'écoles extraordinaires

RETOUR DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLE EXTRAORDINAIRES COMMUNAUX SUR LE CHOIX DU RYTHME HEBDOMADAIRE	Demande de passage à 4 jours	Maintien à 4,5 jours	Egalité de voix (se prononce à la fois pour le 4 jours et le 4,5 jours)	Complément d'informations
AIGONNAY/PRAILLES		2		Pas de conseil d'école - Pas de vote
BEAUSSAIS/VITRE		2		
CHIZE - MATERNELLE		1		Pas de conseil d'école - Pas de vote
CHIZE - PRIMAIRE		1		Pas de conseil d'école - Pas de vote
FRESSINES	1			
LES FOSSES/SECONDIGNY		2		
MOUGON - PRIMAIRE (AIGONDIGNE)		1		
PERIGNE	1			
TAUCHE/THORIGNE			2	
TOTAL DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLE COMMUNAUX	2	9	2	
Soit en %	15%	70%	15%	

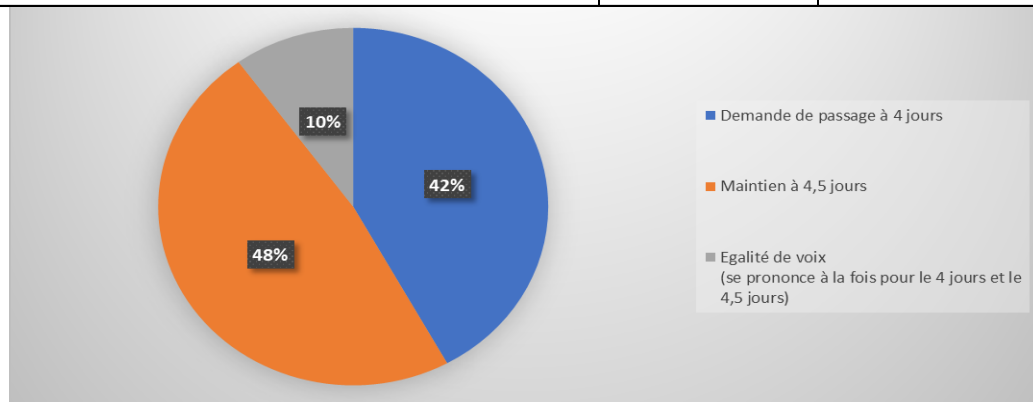
Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Synthèse des votes de l'ensemble des conseils d'écoles

RETOUR DES VOTES DES CONSEILS D'ECOLE EXTRAORDINAIRES SUR MELLOIS EN POITOU	Demande de passage à 4 jours	Maintien à 4,5 jours	Egalité de voix (se prononce à la fois pour le 4 jours et le 4,5 jours)
ECOLES COMMUNAUTAIRES	19	15	3
ECOLES COMMUNALES	2	9	2
TOTAL DES VOTES	21	24	5
Soit en %	42%	48%	10%



Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Extrait du projet d'organisation reçu du DASEN le 07/01/2022

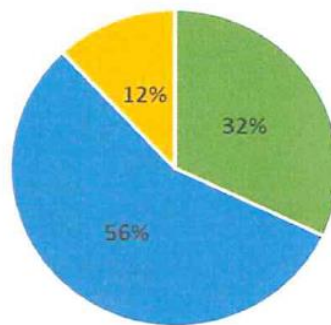
■ Répartition des votes des conseils d'école sous compétences de la communauté de communes de Mellois en Poitou :

Nombre de conseils d'école pour les 4,5 jours : 8

Nombre conseils d'école pour les 4 jours : 14

Nombre de conseils d'écoles sans majorité : 3

Répartition des votes



■ 4,5 jours ■ 4 jours ■ Egalité

Education – Politique scolaire

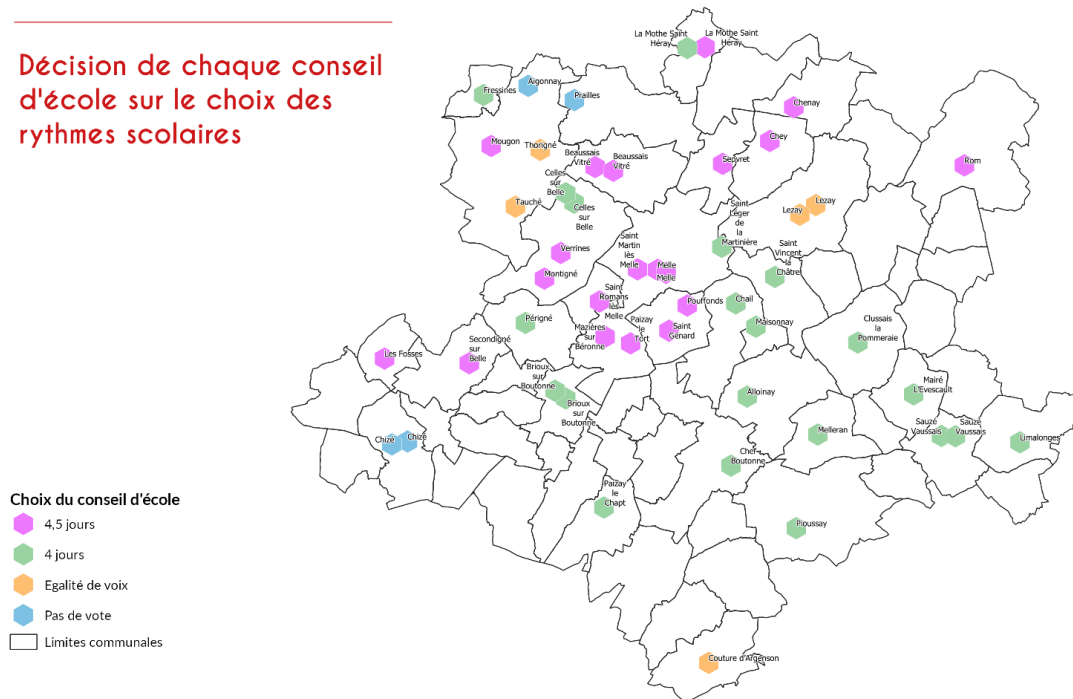
- Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Synthèse des votes de l'ensemble des conseils d'écoles

Décision de chaque conseil d'école sur le choix des rythmes scolaires



Choix du conseil d'école

-  4,5 jours
-  4 jours
-  Egalité de voix
-  Pas de vote
-  Limites communes

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Si rythme à 4 jours :

- Suppression des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)
- Horaires des écoles à adopter avant le 31 janvier 2022 (date butoir actuelle)
- Travail pour la mise en place d'un accueil collectif de mineurs (ACM) les mercredis matins.
- Réactualisation des plannings des agents des services Affaires Scolaires et Petite enfance, enfance, jeunesse.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Pistes d'amélioration des TAP

Si rythme à 4,5 jours :

Sur le moyen terme :

- Organisation de la semaine sur 4,5 jours pour tendre vers une équité sur l'ensemble des temps périscolaires, dont les TAP :
 - Équité en terme de créneaux horaires
 - Équité en terme de contenu pédagogique

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Pistes d'amélioration des TAP

Sur le court terme :

- Création d'un comité de pilotage (COPIL)
- Etat des lieux sur chaque école afin d'optimiser (horaires, espaces ...)
- Etat des lieux des animations possibles :
 - Nouvelles associations susceptibles d'intervenir (lien mairie ? ...)
 - Animations en interne avec d'autres directions communautaires (PAH, environnement, Gemapi ...)
 - Lien avec les projets pédagogiques des enseignants (selon les équipes)
 - Matériel pédagogique déjà disponible dans nos services / formation des animateurs

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Conseil communautaire du 20 janvier 2022

A partir de tous ces éléments, quel est le rythme scolaire souhaité par Mellois en Poitou pour l'ensemble du territoire ?

Education – Politique scolaire

- Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Retour sur la visioconférence du 19 janvier 2022 avec Mme NEDELLEC, Inspectrice de l'Education nationale et adjointe au DASEN des Deux-Sèvres chargée du 1er degré.

Pour les écoles communautaires :

- Si le conseil se prononce pour un rythme à 4 jours (= consensus) : envoi d'une proposition conjointe au DASEN pour avis
- Si le conseil se prononce pour un rythme à 4,5 jours (=pas de consensus) : pas d'envoi à faire au DASEN car pas de proposition conjointe.

Education – Politique scolaire - Intervention de

Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

9. Avis sur le rythme hebdomadaire

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'avis des conseils d'école de novembre et décembre concernant le choix du rythme hebdomadaire,
- **DONNER** un avis définitif sur le rythme hebdomadaire,
- **EMETTRE** un avis sur une durée minimale de 3 ans de maintien du rythme scolaire.

Conseil communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

10. Associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire - Versement par anticipation avant la rédaction des conventions triennales d'objectifs

Contexte :

- Nécessité de ne pas interrompre le versement des subventions nécessaires au fonctionnement des association sur 2022
- Versement par anticipation dans l'attente de :
 - La rédaction d'une nouvelle convention de partenariat avec cette association
 - La décision sur le choix du rythme hebdomadaire mis en place à compter de la rentrée 2022

Montants proposés :

- 5 000 € à l'association Les Enfants d'Abord,
- 21 000€ à l'association Belle et Lambon et au CSC du Mellois

Education – Enfance Jeunesse

- Intervention de

Madame Marylène PICARD

10. Associations Petite Enfance Enfance Jeunesse du territoire - Versement par anticipation avant la rédaction des conventions triennales d'objectifs

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** un versement par anticipation à la nouvelle convention triennale d'objectifs qui sera signée courant 2022 aux associations selon les conditions suivantes, les crédits nécessaires étant inscrits au budget :
 - Les Enfants d'Abord, à hauteur de 5 000 €,
 - Belle et Lambon à hauteur de 21 000 €,
 - CSC du Mellois à hauteur de 21 000 €.

Conseil communautaire

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Amendement des statuts

Dans leur courrier en date du 22 décembre 2021, les services de la Préfecture des Deux-Sèvres invitent la Communauté de communes à modifier et à préciser certains éléments concernant :

- les missions de l'EPIC, et précisément la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme
- le Comité de direction de l'EPIC, les modalités d'élection de ses membres et la durée du mandat
- les commissions de travail et leurs modalités de constitution et de dissolution,
- les délégations du Comité de direction au Directeur de l'EPIC, et celles du Président au Comité de Direction
- les modalités de nomination du comptable public.

Il est proposé d'amender les statuts de l'EPIC conformément aux demandes formulées par la Préfecture.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Amendement des statuts

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification des statuts de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou tels qu'annexés,
- **AUTORISER** le Président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Collège 1, titulaires :

- Guenaëlle ARCHIMBAUD, Les-Fosses
- Cyril BALLAND, Loubigné
- Frédérique BINET, Lezay
- Philippe BLANCHET, La-Mothe-Saint-Héray
- Chantal BRILLAUD, Fressines
- Sylvie BRUNET, Celles-sur-Belle
- Marie KOHLER, Chef-Boutonne
- Nicolas RAGOT, Sauzé-Vaussais
- Cathy SUIRE, Melle

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Collège 1, suppléants :

- Daniel BARRÉ, Chizé
- Frédéric BERTHONNEAU, Celles-sur-Belle
- Patrick CHARPENTIER, Sepvret
- Sylvain GRIFFAULT, Melle
- Patrick MORIN, Lezay

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Collège 2 :

- Catégorie « Hôtellerie, hôtellerie de plein air, restauration » :
 - Titulaire : Eric CAILLON (Hôtel-restaurant Les Glycines),
 - Suppléant : Christine CASSINI (Camping La Grande Vigne)
- Catégorie « Meublés de tourisme, chambres d'hôtes, hébergements collectifs » :
 - Titulaires : Véronique VILLENEUVE (Maison d'hôtes de la Groie l'Abbé), Raphaël WESCHAMBRE (Loup Garou),
 - Suppléants : Tessa GOODLIFFE (Le Logis de Canteau), Annick PINEAU (Gîte La Ponne), Sylvie VRIGNAULT (Les Gîtes de la Fontaine),

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

12. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Collège 2 :

- Catégorie « Sites de visite et de loisirs » :
 - Titulaires : Jacqueline QUINTARD-MELOUKI (Maison du Protestantisme Poitevin) et Guillaume ROMANO (Zoodyssée)
 - Suppléant : Patrick PIERRE, (Mines d'Argent des Rois Francs)
- Catégorie « Festivals et évènementiels » :
 - Titulaire : Christophe FREREBEAU (Scènes Nomades)
 - Suppléant : Christine BEDON (Union Régionale des Foyers Ruraux)

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

11. EPIC Tourisme Mellois en Poitou - Composition du comité de direction

Création de l'EPIC le 01/10/22

- Dans l'attente, les membres du futur comité de direction formeront un comité de pilotage

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la liste des membres du Comité de Direction de l'EPIC Tourisme Mellois en Poitou,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

13. Convention de prestation de service avec l'Office de tourisme du Pays Mellois – Approbation

Accompagnement de l'Office de tourisme du Pays en Mellois dans son passage en EPIC :

- Volet Gouvernance : accompagner le Comité de pilotage dans l'organisation du futur Comité de Direction et des commissions de travail
- Volet Ressources humaines : accompagner les salariés, qui vont tous changer de structure employeuse,
- Volet Comptabilité: accompagner au passage à la comptabilité publique
- Volet Fiscalité : accompagner à la mise en place de la collecte de la taxe de séjour
- Volet Communication : accompagner aux actions de communication en interne, notamment auprès des administrateurs de l'Office de tourisme, et en externe, notamment auprès de ses partenaires

Attractivité économique et touristique

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

13. Convention de prestation de service avec l'Office de tourisme du Pays Mellois – Approbation

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention de prestation de services de la communauté de communes Mellois en Poitou en faveur de l'Office de Tourisme du Pays Mellois, pour la somme de 20 845 €
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Conseil communautaire

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

14. Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

Contexte :

- Evolution du périmètre de la direction cycle de l'eau
- Evolution de l'organisation de la direction cycle de l'eau

Proposition :

- Procéder à la transformation du poste vacant d'agent d'exploitation, en un poste de chef de service assainissement.
 - Mission : encadrement de deux chefs d'équipe, un assistant d'exploitation et une secrétaire technique.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

14. Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

Conditions :

- CDI à pourvoir à compter du 1er février 2022
- Rémunération fixée sur le groupe de classification VI (cadre maintenance/réseaux), selon les modalités de classification de convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

14. Création d'un emploi permanent de droit privé de chef de service assainissement collectif et non collectif - Direction du cycle de l'eau

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent de chef de service assainissement collectif et non collectif au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI, à compter du 1er février 2022.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

15. Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études - Direction du cycle de l'eau

Contexte :

- Evolution du périmètre de la direction cycle de l'eau
- Evolution de l'organisation de la direction cycle de l'eau

Proposition :

- Procéder à la transformation du poste vacant d'agent de maitrise, en un poste de chargée d'études.
 - Missions :
 - Proposition, définition et animation de la mise en œuvre des études stratégiques, réglementaires, techniques et opérationnelles en lien étroit avec les partenaires externes et internes (MOE, AMO, entreprises spécialisées, régies, ingénierie interne, etc),
 - Participation à l'élaboration des outils d'aide à la décision en lien avec les politiques publiques du cycle de l'eau, y compris pour le travail préparatoire du transfert de la compétences eau potables d'ici à 2026,
 - Élaboration des programmations, des études et l'évaluation des stratégies financières en lien avec les partenaires.

Ressources humaines et communication interne

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

15. Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études - Direction du cycle de l'eau

Conditions :

- CDI à pouvoir à compter du 1er février 2022
- Rémunération fixée sur le groupe de qualification VI (cadre d'études), selon les modalités de classification de la convention collective IDCC 2147 relative aux entreprises des services d'eaux et d'assainissement

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

15. Création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études - Direction du cycle de l'eau

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la création d'un emploi permanent de chargé(e) d'études au sein de la direction cycle de l'eau, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée (CDI) selon les dispositions du code du travail et de la convention collective IDCC 2147, rémunéré selon les modalités du groupe de qualification VI (cadre d'études), à compter du 1er février 2022.

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

16. Modification du tableau des emplois permanents

Poste – Direction	Grade – Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Changement de temps de travail			
ATSEM Direction de l'éducation	ATSEM principal 1ère classe Catégorie C	0,82 ETP (ancien temps de travail : 0,782 ETP)	01/03/2022
Création de poste suite à évolution de carrière			
Chef(fe) de service comptabilité adjointe de la directrice des finances Direction des finances	Attaché territorial Catégorie A	1 ETP	01/03/2022

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

16. Modification du tableau des emplois permanents

Transformation de poste			
Chargé(e) de mission SIG / environnement <i>Direction des systèmes d'information</i>	Attaché territorial Catégorie A <i>(ancien grade : Ingénieur territorial – Catégorie A)</i>	1 ETP	01/03/2022
Directeur(trice) de l'aménagement <i>Direction de l'aménagement</i>	Attaché territorial <i>(ancien grade : Ingénieur territorial – Catégorie A)</i>	1 ETP	01/03/2022
Suppression de poste			
Agent d'exploitation en assainissement <i>Direction du cycle de l'eau</i>	Adjoint technique territorial Catégorie C	1 ETP	01/02/2022
Conducteur(trice) de travaux en assainissement <i>Direction du cycle de l'eau</i>	Emploi de droit privé – classification groupe V	1 ETP	01/02/2022

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

16. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre de postes permanents avant le Conseil Communautaire du 20/01/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil Communautaire du 20/01/2022
	Filière administrative	88	100	3	0	103
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	3			3
	Attaché territorial	13	17	3		20
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	2			2
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	8			8
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12			12
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	33			33
	Filière animation	68	70	0	0	70
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	2			2
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	12			12
	Adjoint d'animation	53	47			47

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

16. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre de postes permanents avant le Conseil Communautaire du 20/01/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil Communautaire du 20/01/2022
	Filière culturelle	2	3	0	0	3
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1			1
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème classe	1	1			1
	Filière sociale	42	40	0	0	40
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
		0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	5			5
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	22			22
	ATSEM principal 2ème cl	9	7			7
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	1			1
	Filière médico-sociale	2	2	0	0	2
Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère cl	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème cl	1	1			1

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

16. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre de postes permanents avant le Conseil Communautaire du 20/01/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil Communautaire du 20/01/2022
	Filière sportive	2	2	0	0	2
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	0			0
	Educateur des APS	1	1			1
	Filière technique	215	230	0	3	227
Cat A	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	3			3
	Ingénieur territorial	6	5		2	3
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	2			2
	Technicien principal 2ème cl	2	4			4
	Technicien territorial	1	2			2
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	4			4
	Agent de maîtrise	6	9			9
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	34			34
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	54			54
	Adjoint technique	110	112		1	111
	Total emplois permanents	419	447	3	3	447
	Autres postes					
	Emplois de droit privé	4	7		1	6
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	8			8

16. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois à temps complet et non complet, dont les postes sont prévus au budget 2022 conformément au précédent tableau.

Conseil communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'Office des Sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM)

Objectifs de la nouvelle convention 2022-2024 :

- Contribuer à la réflexion pour l'amélioration des lieux de pratique
- Continuer à participer à la mise en œuvre du projet éducatif territorial (PEDT)
- Continuer les actions menées visant à favoriser le développement associatif, à promouvoir la pratique sportive pour tous et à développer le volet « prévention santé » du territoire.
- Soutenir financièrement l'association dans l'organisation de la manifestation « CAP JO 2024 », à destination des enfants des écoles primaires présentes sur le territoire Mellois en Poitou.

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'Office des Sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM)

Proposition :

- Renouveler la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'OSAPAM, pour une durée de trois ans et à compter du 1er janvier 2022 et d'allouer une subvention annuelle de 34 200 €.
- Retirer la délibération n°C02_12_2021_28 du 2 décembre 2021 qui a approuvé la prolongation par avenant de la convention triennale 2019-2021 (ne prenait pas en compte le projet de manifestation « CAP JO 2024 »)

Animation du territoire - Intervention de Madame Sylvie BRUNET

17. Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2024 avec l'Office des Sports et des associations du Pays Mellois (OSAPAM)

Le conseil communautaire est invité à :

- **RETIRER** la délibération n°C02_12_2021_28 du 2 décembre 2021 relative à l'avenant n°1 à la convention triennale 2019-2021 avec l'OSAPAM ;
- **APPROUVER** la convention pluriannuelle d'objectifs 2022 – 2024 entre la communauté de communes et l'Office des Sports et des Association du Pays Mellois ;
- **AUTORISER** le versement de la subvention pour un montant de 34 200 € au titre de l'année 2022 ;
- **AUTORISER** le Président ou la vice-Présidente Déléguée à signer la convention triennale 2022-2024 telle qu'annexée.

Conseil communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

20. Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

21. Information sur les points à l'ordre du jour de la conférence des maires du 13 janvier 2022

- Présentation de la commune de Marcillé,
- Intervention de Monsieur Xavier MAROTEL, sous-préfet, sur la lutte contre l'habitat indigne,
- Présentation de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- Inventaire des zones humides,
- Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- Rythmes scolaires,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

15. Agenda des réunions

- Jeudi 27 janvier 2022 - Bureau communautaire - Salle polyvalente de Chail
- Jeudi 17 février 2022 - Conférence des maires - Lieu à définir
- Jeudi 24 février 2022 - Conseil communautaire - Salle des fêtes de Celles-sur-Belle

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

